



## PROTOCOLE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

### MI-ADJA Camp 2026

#### 1. Politique de protection

L'équipe de MI-ADJA Camp est consciente que confier son enfant pour un séjour loin de son environnement habituel n'est pas une décision facile.

C'est pourquoi nous avons mis en place des règles et des mesures strictes afin de garantir la sécurité, le bien-être et la protection de chaque enfant.

#### 2. Recrutement des animateurs

Le recrutement des animateurs se fait en partenariat avec le **Département du Tourisme et des Loisirs de Côte d'Ivoire**, sous la tutelle du Ministère du Tourisme.

Les animateurs ont reçu une formation adaptée et sont agréés conformément aux lois ivoiriennes en vigueur.

#### 3. Formation continue

Des sessions de formation régulières sont organisées en collaboration avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, afin de renforcer la prévention, la reconnaissance et la gestion des situations de maltraitance.

Les camps se déroulant en Côte d'Ivoire, MI-ADJA Camp respecte strictement la législation ivoirienne.

#### 4. Signalement

La sécurité et le bien-être des enfants sont notre priorité.

Une personne référente est désignée pour gérer les incidents et préoccupations.

Un interlocuteur du Département du Tourisme, **Monsieur Gnahoua**, est également disponible en cas de besoin.

La responsable de la protection de l'enfance durant le camp est **Madame Gwladys Kouassi**.

#### 5. Gestion des incidents

En cas d'incident ou d'allégation :

- L'enfant est immédiatement protégé

- Il est pris en charge par des professionnels compétents
- La Première Responsable et le Directeur du camp sont informés
- Les parents sont contactés
- Les autorités sont saisies si nécessaire

Les autorités locales (Mairie, Gendarmerie, Police) de **Korhogo** ont été informées de la tenue du camp et de sa durée, conformément à la loi ivoirienne.

### Santé

Des médecins et infirmiers accompagneront les enfants sur le site et lors des activités extérieures. L'équipe médicale veille au bien-être physique, émotionnel et moral des enfants.

Les parents doivent signaler toute affection médicale chronique (asthme, diabète, allergies, etc.).

### Vaccinations

Les enfants venant de l'étranger doivent être à jour de leurs vaccins, notamment contre la **fièvre jaune**.

Les parents sont invités à consulter leur médecin.

### 6. Communication avec les parents

Un groupe WhatsApp permettra aux parents de recevoir un résumé quotidien des activités.

Les enfants pourront utiliser leur téléphone uniquement en fin de journée, pendant **30 minutes**.

### 7. Code de conduite

#### Pour les animateurs

- Respect, écoute et bienveillance
- Langage approprié
- Aucune violence, intimidation ou abus
- Présence obligatoire lors des activités avec intervenants externes

Tout manquement entraînera un renvoi immédiat.

#### Pour les enfants

- Respect des règles
- Aucun langage irrespectueux

- Pas de bagarres ni d'insultes
- Sanctions prévues en cas de non-respect

## 8. Activités

Les parents doivent prévoir :

- Crème solaire
- Spray anti-moustiques

## 9. Voyage – Accueil & Départ

La prise en charge se fera à l'aéroport **Félix Houphouët-Boigny** d'Abidjan.

Le transport Abidjan – Korhogo se fera par **Air Côte d'Ivoire**.

Durée du trajet : environ **2 heures**.

## 10. Sanctions

MI-ADJA Camp met un point d'honneur à garantir un environnement sécurisé, respectueux et bienveillant pour tous les enfants.

En cas de non-respect du règlement ou du code de conduite, les sanctions suivantes pourront être appliquées, en fonction de la gravité des faits :

### Sanctions légères :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement verbal
- Discussion avec l'équipe éducative

### Sanctions intermédiaires :

- Mise à l'écart temporaire de certaines activités
- Notification aux parents ou tuteurs
- Retrait de privilèges (téléphone, sorties, activités spéciales)

### Sanctions graves :

- Exclusion temporaire ou définitive du camp
- Information immédiate des parents
- Signalement aux autorités compétentes si nécessaire

Toute sanction sera appliquée dans le respect de l'enfant, avec pour objectif l'éducation, la prévention et la protection de tous.